

*Paul-Louis-Alphonse Canler,
un policier au-dessus de toute politique*

Henri Rossi

Paul-Louis-Alphonse Canler est né le 4 avril 1797 à Saint-Omer et il est mort à Paris le 24 octobre 1865. Son père, soldat de la République, nommé sergent dans une compagnie de vétérans, se trouvait en garnison dans le Pas-de-Calais au moment de la naissance de l'enfant. Mais le destin du jeune Paul-Louis était de se trouver très jeune en contact avec le monde carcéral : en 1801, son père est nommé directeur de la prison militaire de Namur, poste qu'il ne quitte qu'en 1805. Comme le mémorialiste le souligne lui-même dès le début de ses *Mémoires*, « Je me trouvais donc, à l'âge de quatre ans, dans une prison où la séquestration la plus complète et la discipline la plus rigoureuse sont la punition infligée aux soldats qui ont manqué à leurs devoirs ou failli aux lois de l'honneur¹. »

Son enfance et sa jeunesse se partagent entre ces deux pôles de l'activité paternelle : la prison militaire et l'armée. Enfant de troupe, il se retrouve à Vanloo où son père a repris du service dans l'armée, côtoyant les autres enfants du 3^{ème} régiment de hussards, jusqu'à ce que lui-même entame une carrière de soldat. Nommé caporal en 1813, il prend part, dans les rangs bonapartistes, aux combats du nord de la France au moment du retour de l'empereur de l'île d'Elbe. Licencié de l'armée le 29 septembre 1815, il est incorporé quelque temps plus tard dans la Légion départementale, ce qui le conduit, entre 1816 et 1818, à se trouver en garnison, successivement à Arras, à Saint-Omer et à Rennes. Entre-temps, il épouse, le 24 décembre 1817, une demoiselle Denisot, avec laquelle il semble avoir connu un bonheur, sinon sans nuages, du moins durable, puisque, ainsi qu'il le confie lui-même, au moment où il rédige ses *Mémoires*, il a quarante-quatre ans de

¹ *Mémoires*, Bruxelles et Leipzig, A. Lacroix, Verboecheven et C^{ie}, éditeurs, 1862, pp. 3-4. Les notes issues des *Mémoires* de Canler renvoient désormais à cette édition.

ménage². Entré comme apprenti tapissier chez le sieur Thomas, rue d'Aligre à Paris, il se trouve amené à procéder à l'arrestation d'un cambrioleur ; cette action d'éclat lui fait concevoir l'idée de faire de la chasse aux bandits son activité principale. Il adresse une lettre au Préfet de police pour solliciter un poste d'inspecteur et le 25 avril 1820, peu de temps après l'assassinat du duc de Berry, il prends en effet son service, sous les ordres de monsieur Dabasse, officier de paix.

Les vingt premières pages des *Mémoires* sont consacrées à cette partie autobiographique, généreusement détaillée, Paul-Louis entrant volontiers dans le récit circonstancié de quelques épisodes personnels ; les souvenirs d'enfance, les jeux de gamin préludent à des anecdotes où le mémorialiste se met quelque peu en valeur : il sauve un jeune soldat blessé au tibia³, et cet acte héroïque incite son colonel à le désigner au maréchal Soult pour obtenir la croix⁴. Il insiste beaucoup sur l'atmosphère de grande honnêteté dans laquelle il a été éduqué : « Élevé dans les principes de la plus rigoureuse probité, j'éprouvai naturellement une terreur salutaire pour tout ce qui pouvait exposer à des punitions⁵. », écrit-il. Mais là s'arrête la part personnelle de ces souvenirs. Désormais, Canler laissera de côté tout aspect de son existence privée, se contentant de nous livrer son adresse parisienne, au n° 1, rue Lenoir.

On le voit, le parcours de cet homme est fondamentalement différent de celui de son illustre prédécesseur à la direction de la Sûreté, Vidocq. Habitué au respect de l'ordre et de l'engagement, homme de méthode et de rigueur, Canler répugne à la théâtralisation de son action policière, à l'enjolivement des faits et des circonstances qui président à l'arrestation de tel ou tel criminel. Il est un chroniqueur objectif de sa propre action, la mettant en scène avec mesure et précision, ne cherchant ni la mise en valeur de soi ni l'effacement ostentatoire. Cette objectivité, pour ne pas dire impartialité, le policier Canler la met avant tout en application dans son métier d'enquêteur et dans sa tâche de chef de la Sûreté. Délaissant une fois pour toutes ses idéaux politiques, ses amitiés personnelles, il se présente, à la fois dans son activité et dans le récit de ses souvenirs, comme un policier au-dessus de tout soupçon et, surtout, au-dessus de toute idéologie. Le jeune républicain et bonapartiste Canler, dépouillé de sa tunique militaire

² *Ibid.*, p. 20.

³ *Ibid.*, p. 16.

⁴ *Ibid.*, p. 18. Malheureusement, le changement de régime et le retour de Louis XVIII ne permettront pas à Canler d'être décoré.

⁵ *Ibid.*, p. 4.

et entré au service de l'ordre social, laissera désormais de côté ce qui pourrait passer pour un engagement politique. Et c'est sans doute ce qui donne à son témoignage une valeur tout à fait exceptionnelle, en ce qu'il est à la fois une chronique policière qui peut satisfaire l'amateur d'affaires croustillantes, un travail de sociologue qu'appréciera le lecteur désireux de découvrir le panorama social d'une France soumise, entre 1820 et 1858, à des variations de régimes assez stupéfiantes, et un récit mémoriel intéressant le critique qui cherche toujours, dans les écrits référentiels, à débusquer la part personnelle que l'auteur a pu y mettre et qui s'attache à y déterminer la partition bien subtile entre objectivité et subjectivité.

TABLEAU DE LA PÈGRE

Divisés en cinquante-et-un chapitres, les *Mémoires* de Canler relatent, avec une précision digne de tous éloges, les différentes affaires que le policier a résolues ou qu'il a contribué à résoudre. À ce premier niveau de lecture, on goûtera à ces récits le même plaisir que prennent les amateurs de la presse spécialisée d'aujourd'hui, ou les spectateurs des nombreuses émissions télévisées consacrées aux grandes affaires criminelles. L'auteur dispose, pour retenir l'attention de son lecteur, d'une écriture ferme, nette et précise, donne des dates, des lieux, des faits, de menues circonstances qui appellent son attention. C'est que, si Canler puise dans ses souvenirs, il utilise aussi pour la rédaction de ses *Mémoires* les notes que, en bon policier, il n'a cessé de prendre au cours de sa carrière et d'archiver avec le plus grand soin. Il expose d'ailleurs d'emblée sa méthode: « Avec le secours de mes notes et surtout d'une mémoire assez heureusement organisée, puisqu'elle me permet de me rappeler non-seulement les faits, mais encore les noms et les dates d'une manière irréfutable, je me suis mis à l'œuvre [...] »⁶. Mais en parallèle à ce souci de précision et d'écriture purement relationnelle, le mémorialiste sait mettre en scène, narrer avec alacrité les enquêtes qu'il a conduites et qui s'apparentent souvent à de bons romans policiers, mais des romans dont la matière est puisée dans la réalité. Il n'hésite pas à se placer sous le patronage d'Eugène Sue, au moment où il relate « L'assassinat Cataigne », au chapitre xxxi. Cataigne, cocher de son état, avait placé, par nécessité financière, « une chaîne et une clef en or »⁷ au Mont-de-Piété. Trois malfrats, le Délicat, le grand Charles et un nommé

⁶ *Ibid.*, p. 1.

⁷ *Ibid.*, p. 250.

Édouard Villetard, ayant eu vent de l'existence de la reconnaissance d'engagement que Cataigne avait reçue en échange de son gage, l'avaient assassiné pour s'emparer des objets. Et Canler de conclure : « Ces trois misérables appartenaient à cette classe infâme dont Eugène Sue nous a donné le type assez exact dans ses *Mystères de Paris*⁸. » Vérité dans le roman ou vérité dans le romancement de l'écriture objective ? Nous nous retrouvons ici au centre du perpétuel problème que pose au critique l'écriture référentielle, à la fois relation de l'histoire et enjolivement et réorganisation de l'histoire. Quoi qu'il en soit, le lecteur lira avec le même plaisir que les romans de Sue le récit que Canler fait des aventures crapuleuses de « Mathéo et la danseuse », au chapitre VIII de ses *Mémoires*. Précision de dates (« Vers la fin de 1820 »), précision des lieux (« Dans la maison située rue Le Peletier, vis-à-vis de la salle que l'on construit en ce moment pour le théâtre royal de l'Opéra⁹ ») président à une enquête menée par Canler dans le but de traquer un individu soupçonné de ponctionner le Trésor Public pour entretenir une danseuse. Canler utilise toutes les méthodes romanesques dont font usage les auteurs de romans policiers et, aujourd'hui, de téléfilms de la même inspiration : utilisation du concierge comme indicateur, le policier se faisant lui-même passer pour le domestique d'un personnage imaginaire qui serait tombé amoureux de la demoiselle, usage d'un faux portefeuille pour se faire livrer l'identité du fautif. Certes, le dénommé Mathéo ne sera arrêté que vingt ans plus tard, ayant laissé dans les caisses de l'État un déficit de 1.800.000 francs, mais notre policier est tout de même complimenté par ses supérieurs pour la célérité et l'efficacité de son enquête¹⁰. Dans le domaine du crime et de l'assassinat, Canler utilise les mêmes méthodes, évoluant entre précision du rapport de police et romancement de sa relation. Le récit qu'il fait de « L'assassinat de la veuve Sénépart », au chapitre XXVIII, applique avec une rigueur toute policière les mêmes méthodes. « Le 6 décembre 1843 », le fils de madame Sénépart vient au service de la Sûreté annoncer que sa mère a été assassinée par strangulation, au « n° 24, boulevard du Temple [...] au deuxième étage¹¹ ». Un jeune homme, nommé Pagès, s'était introduit dans l'appartement de la vieille dame, sous prétexte de lui donner des nouvelles de sa famille de Toulouse, ville dont il était lui-même originaire et dont il arrivait. Avec l'aide d'un ami, un de ses indicateurs, le policier mène une enquête serrée, le

⁸ *Ibid.*, p. 252.

⁹ *Ibid.*, p. 57.

¹⁰ *Ibid.*, p. 62.

¹¹ *Ibid.*, p. 235.

conduisant aux messageries, d'où il remonte, toujours grâce à l'information des concierges, jusqu'à une autre vieille dame, la mère Gibou, dont le jeune homme s'apprêtait à faire sa nouvelle victime, chez qui l'assassin est arrêté. Pagès, qui se nomme en réalité Ducroc, utilisait ce moyen des vieilles dames « pour s'acheter de la toilette et pour s'amuser dans les bals publics avec les femmes¹² ». Ainsi se met en place, dans ces nombreux récits dont nous ne pouvons ici donner que ces deux exemples, tout un univers de l'enquête policière dont, un siècle plus tard, Simenon reprendra les éléments.

Mais Canler est non seulement un bon enquêteur de police qui sait donner à ses relations la couleur du romancement, il est aussi un observateur avisé de la société, dont il brosse un tableau lui-même précis et complet. Dans la lignée d'Eugène Sue, de Hugo et surtout de Balzac, Canler donne à voir les types sociologiques de la France de 1820 à 1858, et ce tableau se décompose en deux temps : au gré des enquêtes qu'il a menées et qu'il relate dans ses *Mémoires* se dessine la comédie humaine de l'époque ; en même temps, Canler, sociologue et ethnologue avant la lettre, livre un document linguistique et analytique sur la population marginale et carcérale de la première moitié du XIX^e siècle. Le chapitre IX, « Un flagrant délit », nous introduit dans l'univers sclérosé du mariage, tel qu'il est conçu à l'époque et nous renvoie inévitablement aux nombreux romans de Balzac dans lesquels, à partir de *La Physiologie du mariage*, l'auteur a dépeint les désordres engendrés par ces unions arrangées, forcées et génératrices de désillusions. Mariée sans amour au comte de D*, « homme jaloux et violent¹³ », la comtesse le trompe avec un bel et jeune Italien. Canler, en policier scrupuleux, accomplit sa mission de surveillance sans état d'âme apparent. Mais à travers le récit objectif transparaît l'humaniste avisé qui cherche avant tout à préserver l'honneur de la jeune femme : « Jamais jusqu'alors on ne m'avait confié de tâche aussi scabreuse, aussi difficile à remplir », reconnaît-il¹⁴. Et soucieux d'éviter tout désordre inutile, il parvient à procéder au flagrant délit sans que la chose devienne publique et crée à la comtesse quelque ennui que ce soit. Le roman malheureux de l'héroïne du chapitre XLII, « La femme d'un officier », évoque irrésistiblement *La Femme de trente ans*. Tout une société évolue sous nos yeux, dans une perspective qui tiendrait des grands romanciers, une société confrontée à la misère, au crime, au profit, composée de petits commerçants enrichis, de jeunes gens avides de fortune, d'ouvriers désespérant d'améliorer leur

¹² *Ibid.*, p. 240.

¹³ *Ibid.*, p. 63.

¹⁴ *Ibid.*, p. 65.

condition : Séchepine, l'assassin tortueux, une espèce de Vautrin de petite envergure (chapitre XXVI), la veuve Sénépart, sauvagement massacrée par un jeune ambitieux venu de province et qui utilise les vieilles dames pour se hisser dans la société, un Rastignac au petit pied et aux instincts meurtriers (chapitre XXVIII), Viou, assassin de son maître, victime à la fois d'une hérédité malchanceuse et d'un appât du gain sans cesse attisé par la richesse de son patron, monsieur Poirier-Desfontaines (chapitre XXXIX), Rosalie, malheureuse jeune fille livrée aux bras du libidineux comte de X. par une entremetteuse cupide qui reçoit 1500 francs en échange du service rendu (chapitre XXXV).

Mais Canler a le goût de la taxinomie, du classement, et, en ce domaine, il atteint une précision digne de tous éloges. Les chapitres qu'il consacre aux différents types de voleurs et de bandits raviront l'amateur de classification sociologique. Le long chapitre XVIII est consacré au « Voleurs par catégories » et Canler affiche clairement sa volonté didactique, fidèle en cela au principe qu'il se donne dès le début de son récit, qui est de « remplir un devoir envers la société, en exposant des événements où il s'est trouvé acteur et témoin, afin d'en tirer des enseignements utiles et propres à inspirer aux jeunes intelligences une noble répugnance à l'égard de tout ce qui est vil, méprisable et honteux¹⁵. » Et, au moment de nous livrer son tableau analytique des différents types de voleurs existants, il renouvelle cette volonté d'être utile à ses contemporains, en s'élevant d'ailleurs à un niveau de réflexion générale sur l'état des sociétés et des grandes cités : « Il est malheureusement trop évident qu'il existe dans les bas-fonds de la population de la capitale un monde de misérables qui vivent constamment en dehors des lois, qui n'ont pour règles que leurs instincts pervers, pour moyens d'existence que le vol et l'assassinat¹⁶. » Et l'on comprend très vite que l'homme a particulièrement étudié la question. Il nous livre en effet la description complète des « douze catégories de voleurs » existant à Paris¹⁷, avec un souci du détail qui laisse parfois le lecteur perplexe. La *haute pègre*, les *fourlineurs*, les *charrieurs*, les *rouliers*, les *scionneurs*, les *voleurs au poivrier*, etc. se succèdent, soigneusement décrits dans leurs différents agissements délictueux. Certains groupes se subdivisent en sous-catégories, elles-mêmes l'objet de rigoureuses différenciations : ainsi le groupe numéro 4, baptisé *les cambrioleurs*, est-il fractionné en six sous-ensembles aux noms savoureux : les

¹⁵ *Ibid.*, p. 1.

¹⁶ *Ibid.*, p. 121.

¹⁷ *Ibid.*, p. 122.

carroubleurs, les *carroubleurs à la flan ou à l'esbroufe*, les *voleurs au fric-frac*, les *boucaniers*, les *vanterniens* et les *escarpes à la cambriole*¹⁸. Naturellement, en homme précis et soucieux de faire œuvre utile, Canler donne chaque fois la définition du nom argotique qu'il utilise. C'est d'ailleurs une constante chez lui et, à l'ethnologue se joint le lexicographe : il y a chez lui du Hugo du *Dernier jour d'un condamné*, en ce qu'il a le souci de nous initier à cette langue en usage chez les malfrats, composant un intéressant tableau social et linguistique de la pègre de son temps. C'est animé de la même volonté de classer les individus en catégories – et, en cela, il s'inscrit dans la lignée d'une pensée héritée de Gall et de Lavater, reprise par Balzac dans *La Comédie humaine* – qu'il compose trois chapitres consacrés à des catégories sociales encore différentes, quoique apparentées au monde du crime : « Les antiphysiques et les chanteurs » (chapitre XXXIII), « Les poissons et les macques » (chapitre XXXIV) et « Les entremetteuses » (chapitre XXXV). La question des « antiphysiques » est particulièrement bien étudiée, avec toute la réticence qu'un « moraliste » du XIX^e siècle peut y attacher, mais avec l'intérêt que suscitent ces créatures quelque peu sulfureuses. « Les *antiphysiques*, que l'on nomme ordinairement *tantes*, se divisent en quatre catégories entièrement distinctes les unes des autres par les habitudes, le costume et le caractère », écrit Canler en préambule à son exposé¹⁹ et de distinguer « les persilleuses », « les honteuses », « les travailleuses », et « les rivettes », chaque type social étant rigoureusement analysé. Le monde de la prostitution et des souteneurs est passé au crible de la classification (chapitre XXXIV), les « *poissons* ou *barbillons*²⁰ » étant distingués du *macque*, les filles étant elles-mêmes subdivisées en « *terrinières*, [...] *pierreuses* [et] *pontonnières*²¹ ». Tous les termes – et il ne s'agit ici que de quelques exemples – sont soigneusement expliqués et l'on pourrait créer un dictionnaire de l'argot en usage dans le monde de la pègre au XIX^e siècle à partir des notices élaborées par le mémorialiste.

Canler tente de se hisser parfois, sortant alors du milieu parisien dans lequel il a exercé son talent d'enquêteur, au niveau d'un subtil analyste de l'âme humaine. Ainsi, dans le chapitre intitulé « Les monomanes », fait-il œuvre de moraliste :

Étrange chose que la cervelle humaine ! Si admirablement organisée, capable de tant de savoirs, d'instruction, de raisonnement, créatrice de résolutions

¹⁸ *Ibid.*, p. 134.

¹⁹ *Ibid.*, p. 265.

²⁰ *Ibid.*, p. 295.

²¹ *Ibid.*, p. 297.

sublimes, de travaux gigantesques ; ornée de la mémoire, de l'intelligence et de la volonté, et pourtant soumise à tant d'aberrations, d'hallucinations qui souvent aboutissent à la folie ! [...] Chez quelques-uns, cette monomanie est presque invisible, c'est une idée fixe portée sur une chose ou sur l'autre ; c'est pour l'un la crainte des voleurs, pour cet autre le feu, pour le troisième la mort, et ces trois individus, frappés d'une chose différente qu'ils voient possible, prochaine, inévitable, se moquent naturellement l'un de l'autre ou se traitent réciproquement de monomanes²².

Dans toutes ces relations, Canler s'attache à n'être qu'un analyste précis du fonctionnement social, en dehors de tout jugement moral autre que celui que l'on peut attendre d'un homme de son temps. Mais en tant que policier, et surtout en tant que Directeur de la Sûreté, il a affaire aux milieux politiques. Comment Canler concilie-t-il ses idéaux personnels – car il a une pensée politique – et l'action au service des différents régimes qui se sont succédé durant la période où il exerce son métier de policier ?

LE DEVOIR DU POLICIER

Par son éducation, Canler est incontestablement républicain et il est, politiquement et affectivement, resté fidèle à la mémoire de l'empereur Napoléon 1^{er}. Sa participation à la bataille de Waterloo en 1815 génère un attachement qu'il saura rappeler à Napoléon III, dans la lettre qu'il lui adresse le 9 août 1862, à la suite de la saisie de la première édition de ses *Mémoires* pour outrage aux bonnes mœurs et « révélations de secrets confiés à des personnes dépositaires par état ou profession²³ ». Il écrit :

En publiant mes Mémoires, moi ancien soldat de Waterloo et de l'armée de la Loire, je suis resté fidèle à votre dynastie, attachement qui ressort de mon livre tout entier ; aussi j'étais loin de m'attendre à voir mes bonnes intentions méconnues et mon livre incriminé, saisi après cinquante jours de publication et quatre éditions écoulées.

Dans tout le courant de ma longue carrière, je n'ai pas encouru un reproche et ma peine est grande de voir que c'est sous votre règne, Sire, que l'on veut me frapper d'un blâme. C'est une rancune subalterne qui me vaut ce procès : si je n'avais pas démontré jusqu'à l'évidence que, dans l'horrible attentat d'Orsini, les jours de Votre Majesté ont été mis en péril par l'incurie et la maladresse, on n'aurait jamais songé à m'accuser de délits imaginaires²⁴.

²² *Ibid.*, p. 359.

²³ Jacques Brenner, Introduction aux *Mémoires* de Canler, Paris, Mercure de France, « Le temps retrouvé », 1986, p. 12.

²⁴ Lettre du 9 août 1862, Bibliothèque de la Préfecture de police, Cote EA/88, cité par Jacques Brenner, édition citée, p. 12.

Canler, dans les premiers temps de son activité de policier, c'est-à-dire durant l'année 1820, ne cache rien de ses sentiments anti-monarchistes et de son attachement à l'Empire. Tous ses collègues sont d'ailleurs fidèles à Napoléon et hostiles à la Restauration, le prototype étant l'inspecteur Lenfant, qui a été décoré de la main de l'Empereur, a « fait presque toutes les campagnes, assisté à toutes les batailles et visité toutes les capitales avec le drapeau tricolore²⁵ ». Canler, rapidement identifié comme l'un des leurs, est bientôt intégré à ce groupe, et l'on ne se prive pas, lors de soirées au cabaret, de critiquer la politique royaliste: « Chacun apporta son mot, présenta son plan de réforme et déblatéra à son aise contre les excès des royalistes²⁶ », écrit-il. Mais, et l'opinion vient de Lenfant, qui sert en quelque sorte de premier « maître à penser » à Canler, il s'agira toujours de distinguer l'opinion politique et le devoir du policier, qui est de servir l'État et l'ordre social. Lenfant s'exprime clairement à ce sujet: « Nous avons tous accepté un mandat, notre honneur est engagé à sa parfaite exécution; que le gouvernement nous soit antipathique, cela se comprend, mais que nous manquions à notre devoir, ce ne serait le fait ni d'hommes de cœur, ni de loyaux citoyens²⁷. » Et même s'il conclut son discours par un « À la santé et au retour de l'Empereur!²⁸ », Lenfant induit là une attitude qui sera celle de Canler durant toute sa carrière. Même s'il condamne les excès des ultras et l'influence occulte et néfaste de la Compagnie de Jésus²⁹, même s'il stigmatise les agents provocateurs (chapitre IV) et les machinations des ultras de la Cour qui tentent de détourner la police à des fins politiques³⁰, même s'il qualifie la provocation d'« arme perfide et ignoble³¹ », Canler joue le jeu de la fidélité au roi. Lors de la conspiration du 19 août 1820, dont le but affiché était de proclamer Napoléon II, avènement que, sans doute, Canler appelait de tous ses vœux, il n'en mène pas moins, avec son collègue Gayetti, une enquête rigoureuse et loyale pour découvrir les coupables. Certes, il éprouve sans doute de la satisfaction à identifier une provocation royaliste derrière ce faux complot orchestré par les ultras de la Cour, avec l'appui de Dabasse, officier de paix et supérieur de Canler (chapitre VI), mais on peut gager que le policier intègre eût de la même manière dénoncé

²⁵ *Ibid.*, p. 24.

²⁶ *Ibid.*, p. 27.

²⁷ *Ibid.*, p. 27.

²⁸ *Ibid.*, p. 28.

²⁹ *Ibid.*, p. 29.

³⁰ *Ibid.*, p. 38.

³¹ *Ibid.*, p. 38.

et traduit en justice d'authentiques républicains ou bonapartistes à l'origine de la manœuvre. La même loyauté se retrouve, mais au bonapartisme cette fois, lorsqu'il s'agit d'utiliser un moyen déloyal pour arrêter le chef d'escadron Duvergier, républicain et bonapartiste, que des amis sont parvenus à faire évader de la prison de Sainte-Pélagie. Delpêche, Gayetti et Canler sont envoyés en mission afin d'arrêter Duvergier. Mais le moyen employé par la police leur déplait. Il s'agit d'attirer le fugitif dans une souricière et de le prendre par trahison. « Le choix qu'on avait fait de nous pour une telle affaire était loin de nous plaire, car tous trois, réprouvant les moyens déloyaux qu'enfantent les passions politiques, nous eûmes instinctivement la même pensée³². » Ils décident de faire échouer l'entreprise, ce qui, en fin de compte, ne se révèle pas nécessaire, Duvergier ne se présentant pas. Ce sont bien les « moyens déloyaux » – et non le bonapartisme de Duvergier – qui motivent la résistance passive du polivier. Faisant passer ses idées politiques au second plan, Canler privilégie toujours l'éthique et l'honneur de sa fonction.

Il est assez remarquable que Canler ne consacre aucun commentaire à la révolution de juillet 1830. S'il semble l'approuver en déplorant les excès du gouvernement Polignac et l'injustice réactionnaire de Mangin, préfet de police en remplacement de Debelleye, il se contente de signaler son opinion en concluant le chapitre XIII de ses *Mémoires* par ces mots : « Tel était malheureusement le système suivi par l'administration de M. Mangin, système qui contribua jusqu'à un certain point à faire accueillir par la population parisienne les journées de juillet comme un commencement d'ère de justice et de réparation³³. » Mais il ne dira rien de ces journées-là et il ne livrera jamais son opinion sur le régime du roi Louis-Philippe : a-t-il réellement constitué à ses yeux cette « ère de justice et de réparation » ? Tout ce que l'on peut dire, c'est que Canler est parfaitement loyal envers la monarchie de Juillet et que, au moment de l'affaire de la machine infernale de Fieschi, à laquelle il consacre tout un chapitre, il conduit sérieusement l'enquête, avec scrupule et honnêteté.

Le républicain qu'il n'a pas cessé d'être se gardera de même de tout jugement sur la Révolution de février 1848. Sans doute se sent-il ici dans une position assez délicate : il écrit et publie ses *Mémoires* sous le règne de Napoléon III à qui, ainsi que nous l'avons vu, il s'adresse pour protester contre la censure dont son récit est l'objet ; il se doit donc de demeurer

³² *Ibid.*, p. 69.

³³ *Ibid.*, p. 79.

prudent : éreinter Louis-Philippe et saluer l'avènement de la II^e République, ne serait-ce pas, au fond, désapprouver le coup d'État du 2 décembre et risquer de mécontenter celui qui s'employa à détruire les trois ans de République ? Il se tire de cette situation idéologique épineuse en se repliant derrière un fatalisme assez étrange sous la plume d'un homme aussi rationnel et méthodique :

Je n'ai pas la prétention de raconter l'histoire de la révolution de 1848. Cette grande secousse sociale a été justifiée ou critiquée par un assez grand nombre d'écrivains politiques. Comme observateur sans passion, je me bornerai à dire que, dans le cours de ma carrière, les circonstances m'ont mis si souvent à même de recevoir des confidences, de connaître des secrets sur les hommes et sur les choses, que j'en suis arrivé, en matière politique, à être un peu de l'avis des Orientaux : je crois au destin, à la prédestination, et je me résume en m'écriant comme eux : Dieu seul est grand³⁴ !

Ces propos résonnent étrangement : Canler ne cache pas ses sentiments républicains et, sans avoir jamais fait profession d'athéisme, il s'est tout de même vu refuser une gratification parce qu'il ne fréquentait pas l'église, dans les premiers temps de la Restauration³⁵. Cette pirouette le conduit à faire profession d'apolitisme, le devoir du policier passant avant toute opinion personnelle.

« Je ne veux donc par faire ici un cours de politique ; la mission que je me suis assignée est beaucoup plus modeste ; je n'ai pas d'autre but, comme je l'ai dit, que de raconter ce que j'ai vu, ce que j'ai fait ou ce que j'ai fait faire³⁶. » L'impartialité du policier, « agent d'exécution » au service de l'État, est ici pleinement affirmée. Impartialité qui est sans doute une position de principe (le fonctionnaire de police se doit au service du gouvernement qui le paie), mais qui correspond probablement aussi au fond de la pensée et du caractère de Canler : il a la crainte des troubles, l'amour de la paix sociale et de l'ordre public. Aussi est-ce en policier légaliste qu'il surveille « le banquet réformiste [du] 23 février 1848 » et qu'il rend compte à la police municipale des « mouvements populaires et de l'état de l'opinion publique³⁷ ». Car Canler, au-delà de ses opinions politiques, sait que les tenants et aboutissants d'une émeute échappent le plus souvent à la rationalité idéologique. Sa crainte du désordre va de pair avec une bonne

³⁴ *Ibid.*, p. 304.

³⁵ *Ibid.*, pp. 33-34.

³⁶ *Ibid.*, p. 304.

³⁷ *Ibid.*, p. 304.

connaissance de la versatilité des foules et le rôle du policier est précisément de conserver sang-froid et maîtrise et de juger des événements à l'aune de sa raison. Ainsi juge-t-il la manifestation populaire du 23 février 1848 : « [...] la foule, satisfaite de cette concession³⁸, se trouva instantanément désarmée dans sa colère, et, semblable aux enfants dont on a contenté le caprice, qui passent alors des pleurs aux rires, elle fit succéder à ses imprécations des cris d'allégresse³⁹ ». Et ce constat amène le républicain qu'il est resté malgré tout à une leçon de modération : « L'excès de liberté engendre la licence, dit un proverbe qui sera toujours vrai⁴⁰. » Aussi, s'il loue le préfet de police du gouvernement provisoire, Caussidière, il se montre très critique envers Pornin, un Montagnard acharné qui recrute les agents parmi les « premiers venus » en échange d'une bouteille de vin⁴¹. Le maintien de l'ordre et de la paix sociale exige des hommes sans reproche, étrangers à toute forme de corruption.

Cette objectivité et cette impartialité, en apparence empreintes de froideur et de sécheresse, n'empêchent nullement Canler d'être un profond humaniste et de poser sur ses contemporains un regard empreint de bienveillance et de compréhension. Son deuxième et principal maître à penser, dans le domaine de son activité policière, est Carlier, préfet de police, auquel il consacre un chapitre tout entier, le chapitre xxxviii. Pierre Carlier (16 mars 1794-31 mars 1858) avait été agent de change à Lyon avant de devenir chef de la police municipale de Paris en 1831, poste auquel le nomme Gisquet, alors préfet de police. Le comte d'Argout le destitue de cette charge à cause de ses amitiés républicaines⁴². Chez Carlier, Canler trouve un modèle absolu, celui d'un républicanisme ouvertement professé, fondé sur un profond sens de l'humain, et associé à une légalité sans faille, non seulement au gouvernement qui l'emploie, mais aussi à ses propres idéaux. Ce qui caractérise Carlier, c'est le « dévouement civique⁴³ ». « Il prétendait », ajoute Canler, « que l'autorité, forte de ses bonnes intentions, devait toujours marcher la tête haute et ne souffrir jamais qu'on pût impunément l'attaquer et lui jeter à la face un mépris immérité⁴⁴ ». Et le portrait de l'homme et du fonctionnaire de police idéal se conclut ainsi :

³⁸ Le roi vient d'annoncer qu'il change son ministère.

³⁹ *Ibid.*, p. 305.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 309.

⁴¹ *Ibid.*, p. 315.

⁴² Voir les *Mémoires* de Gisquet, Paris, Marchant, 1840, t. III, p. 124.

⁴³ *Ibid.*, p. 341.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 343.

« Adversaire courageux et infatigable des hommes de parti tant qu'ils étaient libres, il devenait pour eux, après leur arrestation, d'une bienveillance extraordinaire⁴⁵. » Canler se plaît à donner des exemples de cette remarquable bienveillance humaniste : il paie les frais de nourrice d'un petit enfant que son père a abandonné et qui, sans cela, irait tout droit aux Enfants-Trouvés ; une femme l'ayant escroqué de quarante francs, il la plaint, car, dit-il « elle a une mauvaise action sur la conscience, et moi j'en ai une bonne⁴⁶ ». Là est le modèle des policiers pour Canler qui use de la même bienveillance dans son action quotidienne, une bienveillance toujours guidée par la raison, la logique et le souci de l'humanité.

Le long chapitre consacré à Carlier répond à un chapitre tout aussi long et consacré, lui, à Vidocq. Baptisé à de nombreuses reprises l'« anti-Vidocq », Canler se montre en effet très critique à l'égard de son prédécesseur. Chez Vidocq, il dénonce « la perfidie⁴⁷ » de celui qui reste toujours à ses yeux « le forçat Vidocq⁴⁸ ». Accompagné d'une équipe de bandits, ne met-il pas à bas, le 31 mars 1814, la colonne de la place Vendôme, contrevenant ainsi à cette règle, essentielle pour Canler : la police ne doit pas se fonder sur le politique. Or c'est bien ce qu'il reproche à Vidocq après cet acte anti-bonapartiste : « Depuis cet exploit, Vidocq ne regarda plus la police de sûreté que comme accessoire, et se livra presque exclusivement à la politique⁴⁹. » Mélanger la police et la politique, contravention grave au métier de policier, s'accompagne de la « méthode Vidocq », soumise à la même critique. Les agents de Vidocq étant recrutés dans la pègre, Canler – qui a, lui aussi, utilisé parfois des bandits, mais comme indicateurs et non comme collaborateurs – commente : « Que devait-on attendre de tels hommes ? Quelle estime pouvait-on avoir pour un service ainsi composé ? Devait-on s'étonner de voir l'opinion publique assimiler au rang des malfaiteurs ceux qui les arrêtaient [...] ?⁵⁰ ». C'est surtout la technique de la provocation, abondamment utilisée par Vidocq – dont Canler lui-même a fait un usage occasionnel, mais réfléchi, modéré et sans conséquence fâcheuse pour les débats juridiques qui suivaient l'arrestation – que le policier rigoureux et honnête n'admet pas, non

⁴⁵ *Ibid.*, p. 345.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 349.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 86.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 87.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 87.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 88.

seulement pour des questions de morale policière et humaine, mais aussi, et peut-être surtout, parce qu'elle entrave la bonne marche de la justice :

Depuis la rentrée de Vidocq à la police, la justice voyait avec peine que les accusés traduits à sa barre récriminaient contre le témoignage des agents de la brigade de sûreté ; ces récriminations produisaient le plus mauvais effet sur le nombreux public qui assistait à l'audience. En effet, la déposition des agents appelés comme témoins était souvent interrompue par les accusés, qui reprochaient à ceux-là d'être leurs anciens compagnons de baigne ou même d'avoir été complices ou provocateurs dans le vol pour lequel ils étaient appelés en témoignage⁵¹.

Et Canler professe implicitement l'opinion que, né bandit on le demeure sans doute toute sa vie, car il n'hésite pas à accuser Vidocq de malversations, voire de détournements de fonds : « En 1827, Vidocq [...] se retira possesseur d'une fortune qui n'avait pas pour origine les économies qu'il avait pu faire sur ses appointements⁵². »

Ainsi, moins connu du public que son illustre devancier, dont les *Mémoires* ont été maintes fois réédités et jouissent encore d'une popularité incontestable, Canler offre le prototype d'un fonctionnaire scrupuleux, profondément intègre, efficace, et prend place, en définitive, dans une galerie des hommes d'engagement. Ajoutant foi, sans pour autant l'exprimer de manière explicite, à une théorie du déterminisme social, Canler insiste fortement au début de ses *Mémoires*, ainsi que nous l'avons montré précédemment, sur ses origines, son éducation, sa fréquentation précoce du monde de l'armée et de la loi respectée. Ainsi se fabriquent les citoyens et les fonctionnaires loyaux, dévoués à une cause supérieure à leurs opinions politiques, celle de l'État, de l'ordre social et de la paix publique. Mais cet engagement au service d'un idéal prééminent apparente Canler, dans l'esprit et non dans les actes, aux révolutionnaires ayant mis leur vie au service d'une cause suprême : l'effacement de soi, l'écriture objective, le rejet de toute recherche de popularité. Voué par ses origines à demeurer dans l'ombre de l'ordre et de la discipline, Canler gagne ses lettres de noblesse, précisément par cette « honnête médiocrité » qu'il manifeste à la fois dans son activité de policier et dans la rédaction de ses *Mémoires*.

⁵¹ *Ibid.*, p. 93.

⁵² *Ibid.*, p. 90.